

FANTASQUE

Publié hebdomadairement par

N. AUBIN, Editeur, &
A. JACQUES, Imprimeur.

Résidence, N. 177, r. S. Valier

CONDITIONS.

Ce journal rédigé par un Flâneur paraît autant que possible chaque Samedi. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. L'abonnement est de 15 sous par mois. Le bureau éditorial du Flâneur est établi en toutes les promenades, rues et places publiques. On y trouve l'éditeur lorsqu'il y est. No admittance except on business.



ANNONCES.

Comme nous vivons dans le siècle des progrès et de la réforme, le Flâneur, désirant montrer l'exemple en encourageant les talents, paiera toute annonce digne de figurer dans ses pages, à raison de 4 sous la pointe. Toutes communications etc. pourront être laissées chez R. DEVERRY ou, Pon peut, entr'autres rafraichissements, acheter le Fantastique.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. I.]

QUEBEC, 20 AOUT 1838.

[No. 29.]

SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA.

(Célébration de la St. Napoléon.)

Les membres de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA se sont réunis chez Mr. A. Jacques, rue St. Valier, pour célébrer par un banquet, leur fête patronale, selon les réglemens adoptés par cette société.

A sept heures les membres prirent place autour d'une table convenablement servie et décorée: il n'y régna ni profusion ni ostentation: le but de la société étant d'exercer une bienfaisance active et mutuelle, d'entretenir des sentimens de confraternité entre ceux qui en font partie, plutôt que de faire un vain étalage de leur institution. La salle se trouvait ornée de tableaux rappelant quelques uns des hauts faits auxquels un grand nombre d'entre les convives ont jadis pris part. Le drapeau tricolore qui faisait le principal ornement du festin, en retraçant aux chacun des convives le souvenir de la patrie, inspirait, à tous, les sentimens qui doivent les unir sur une terre étrangère; il flottait au-dessus de la tête du président et rappelait à chacun l'objet de la réunion. A l'une des fenêtres était placé un portrait transparent de la jeune Reine Victoria, indiquant par-là que ceux qui habitent ses états, quelle que soit leur origine, se considèrent comme des sujets soumis aux devoirs qu'exige cette qualité. Le haut de la table était occupé par Mr. Balzaret, président; à ses côtés se trouvaient placées les personnes invitées au banquet quoique non encore membres de la société, puis venaient les officiers selon leur rang et enfin les simples membres; Mr. Jacques comme vice-président se trouvait placé à l'autre extrémité, vis-à-vis du président. Chaque membre portait à la boutonnière la décoration adoptée par la société; elle consiste en un médaillon en argent, à l'effigie de Napoléon, supporté par un aigle d'argent; sur l'anneau qui l'attache à un ruban tricolore sont ces mots: SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA, 1835.